

Arrêté municipal
REGLEMENT PROVISOIRE DU STATIONNEMENT
STADE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de DÉMOUVILLE

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 14 juin 2022, présentée par l'entreprise **TOFFOLUTTI**, chargée d'exécuter des travaux dans le parc à côté du stade,
Vu l'intérêt général,
Considérant qu'à l'occasion des travaux qui auront lieu **au parc à côté du Stade Municipal à Demouville**, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRETE :

Article 1^{er} : A partir du 17 juin 2022 et pour une durée d'environ trois semaines le stationnement sera interdit sur des emplacements définis permettant le passage des engins de chantiers sur le parking du Stade Municipal.

Article 2 : L'installation de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise **TOFFOLUTTI**.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
- Monsieur le chef du Bureau de Police de Mondeville
- Monsieur le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le brigadier-chef principal de la Ville de Demouville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Demouville
- L'entreprise **TOFFOLUTTI**.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 – côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours – services opérationnels
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).

A Demouville, le 15 juin 2022
Le Maire,
Ludovic ROBERT.

